



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article5736>

Le droit d'association et la solidarité ; attaque ;s

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Sans-papiers, réfugiés, migrants, exilés -



Date de mise en ligne : mercredi 12 juillet 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Roya citoyenne, le 12 juillet 2017.

Suite a une assignation en justice de livre e par le candidat soutenu par le Front National aux le gislatives, Olivier Bettati, relaye e par une association cre e e pour la circonstance, de nomme e « De fendre la Roya », l'association Roya citoyenne est cite e a comparai tre devant le Tribunal de Nice ce mardi 18 juillet 2017 a 9 heures.

Dans cet acte qui repose sur des appre ciations mensonge res et fantaisistes, ils demandent la dissolution de Roya citoyenne et 5 000 Euros au titre de l'article 700 du Code de proce dure civile.

Il s'agit la d'une remise en cause tre s grave de toute action de solidarite envers des personnes en danger, mais aussi du droit d'association. Fuyant les guerres et les dictatures dans leur pays, de nombreux re fugie s, bloque s a la frontie re franco-italienne, prennent tous les risques pour la franchir malgre un imposant dispositif militaire et policier (une quinzaine de morts et de blesse s en un an).

Des citoyens be ne voles re unis au sein de l'association Roya citoyenne font ce qu'ils peuvent pour les accueillir, les soigner, les he berger, et les aider a faire valoir leurs droits fondamentaux, droit de protection de l'enfance et droit d'asile, constamment bafoue s par les forces de police.

Malgre les menaces et les nombreuses violations du droit que l'E tat et le Pre fet ne peuvent ignorer, des progr e s ont e te obtenus et Roya citoyenne continue de se substituer aux carences de l'E tat.

C'est cela qui est insupportable pour l'extre me droite, et cette attaque sur le plan judiciaire s'inscrit dans un dangereux contexte de menaces et d'agressions, comme en te moignent les menaces de mort rec'ues par notre avocate Mireille Damiano, que nous assurons de notre total soutien

Forts de notre bon droit, nous sommes confiants dans la justice, car, au-dela de cette attaque contre la solidarite , c'est le droit me me d'association qui est remis en cause.

Dans l'enceinte du Tribunal de Grande Instance, par l'interme diaire de nos avocats, deux conceptions diffe rentes de la socie te vont s'affronter.